

ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Maire demande aux conseillers quels sont les projets d'investissements envisagés.
Ce qui a été envisagé :

- Un placard pour la salle des associations.
- La construction d'un local de rangement attenant à la salle des fêtes : une première estimation a été faite par l'architecte Kestler (qui a effectué l'agrandissement de la mairie). Celle-ci s'élève à 13 500 € HT ; 16 000 TTC + 4 341 € de frais d'honoraires.
- La transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en carte communale ou en PLU, conformément à la nouvelle réglementation.
- La taille des tilleuls route de la Veuve
- Des plantations de végétaux sur la butte TGV (sortie St Hilaire) et devant le mur derrière la salle des fêtes
- L'achat de jardinières avec réserve d'eau
- L'achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes
- L'achat d'un ordinateur et d'une imprimante pour la bibliothèque
- Un écran d'ordinateur pour le secrétariat

ACHAT AUTO-LAVEUSE

Le Maire rappelle les devis pour l'achat d'une auto-laveuse destinée à la salle des fêtes.

- Rocha : 2 400 € HT (Marque Karcher)
- Dephi : 2 600 € HT
- Fiorentini : 2 850 € HT

Les 3 auto-laveuses ont été testées et celles de Rocha et Dephi n'ont pas donné satisfaction.

Le Conseil Municipal retient l'achat d'une auto-laveuse auprès de la société Fiorentini. La dépense sera imputée en Section d'Investissement du budget 2015.

TARIFS SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle des fêtes comme suit à compter du 1^{er} mars 2015 :

- | | | |
|--|----------------|-------------------|
| - Habitants de St Hilaire-au-Temple..... | 100 € par jour | - 2 jours : 180 € |
| - Habitants de Dampierre-au-Temple et Vadenay.. | 120 € par jour | - 2 jours : 200 € |
| - Communauté de Communes Mourmelon..... | 160 € par jour | - 2 jours : 280 € |
| - Extérieurs..... | 200 € par jour | - 2 jours : 350 € |
| - Caution de réservation (non remboursable si désistement) : 30 % du montant de la location. | | |
| - Caution pour dégradation : 500 € | | |
| - Location de vaisselle : 1.20 € par personne | | |
| - Casse ou manque de vaisselle : 0.50 € pièce | | |

Tarifs hors consommation électrique. Pour celle-ci, un relevé est réalisé à l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Le Maire précise :

Les tarifs ont été augmentés pour tenir compte des 2 heures de l'employé pour le nettoyage du sol.
Il semble nécessaire d'établir une notice à afficher pour le fonctionnement du chauffage.
Indiquer le nombre de personnes maximum autorisées sur le règlement.

DATE POSE PLAQUE COMMEMORATIVE

La cérémonie de la pose de la plaque aura lieu le dimanche 26 avril 2015 à 11 h, le soldat Bernel étant mort le 26 avril 1918.

La plaque sera posée sur le mur de l'église côté cimetière, l'endroit ayant été approuvé par l'architecte des bâtiments de France.

Certains conseillers pensent qu'elle aurait été mieux en vue sur la façade.

Un « porte fleurs » sera posé au pied de cette plaque.

Les enfants de CM2 de l'école pourraient être associés à cet événement, en leur faisant lire 2 cartes envoyées par le soldat Bernel et leur faire chanter la Marseillaise.

Il est envisagé de faire venir des personnes costumées en soldat de 14-18, un porte-drapeau et un trompettiste. Des représentants de l'Association des Anciens Combattants (ONAC) ainsi que des légionnaires, seront présents.

DEFIBRILLATEUR

Le Maire informe avoir reçu une proposition pour la pose d'un défibrillateur pour la somme de 2700 €. Après délibération, la majorité des conseillers ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller souhaiterait avoir un retour des décisions prises à la Communauté de Communes.

Le Maire répond que les grandes orientations de la Communauté de Communes seront pour 2015 :

- orientation sur le numérique
- orientation sur l'OPHA (subvention pour l'amélioration de l'habitat)
- voiries